

RENTÉE 2022

PERSONNELS DE SANTÉ

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Une nouvelle fois, toutes les organisations syndicales se sont retrouvées pour suivre l'agenda social 2022 au sujet de la revalorisation de l'IFSE (au 1^{er} janvier 2022), la mise en place d'un concours réservé aux infirmier·ères de catégorie B et sur l'application LIEN.

IFSE 2022

Le régime indemnitaire pour les personnels de santé a été réévalué au 1^{er} janvier 2022 avec un effet rétroactif. Cette augmentation est de l'ordre de 700 euros brut quel que soit le groupe.

C'est une augmentation non négligeable mais elle ne doit pas cacher la faible augmentation du point d'indice en juillet 2022.

La part des primes est par ailleurs importante dans nos salaires et reste soumise à l'appréciation de la hiérarchie. Elle est donc discriminatoire et ne compte pas pour le calcul de la pension au moment de la retraite.

Il faut une augmentation immédiate de 400 euros des salaires et une augmentation du point d'indice.

CONCOURS RÉSERVÉ

Il reste environ une quarantaine d'infirmier·ères de catégorie B au ministère de l'Éducation nationale.

Le ministère propose un concours allégé sous forme d'oral de 20 min avec la constitution d'un dossier avec diplômes et CV.

Ce sont les rectorat qui organisent les concours et plusieurs d'entre eux peuvent s'associer pour cette organisation.

La CGT Éduc'action demande que les passages de B en A se fassent sans concours.

Accès à la catégorie A sans condition de concours pour les personnels infirmiers de catégorie B



APPLICATION LIEN

L'application est déployée depuis 2022, d'abord dans certaines académies à titre expérimental, puis elle devrait être généralisée pour remplacer le logiciel SAGESSE dans les établissements dès 2023.

Au cours des réunions de concertation, la CGT Educ'action a dénoncé la précipitation de cette mise en place :

- manque de formation pour les personnels ;
- application chronophage pour les personnels ;
- matériel informatique obsolète.

Le déploiement réel est repoussé à janvier 2023 dans toutes les académies.

LOI 3 DS

Les infirmier·ères sont des personnels de l'Éducation nationale à part entière ! La loi 3DS organise le transfert de la médecine scolaire aux collectivités... Les infirmier·ères seraient les prochain·es sur la liste.

C'est non !

La CGT revendique la création d'un service infirmier scolaire qui ne serait ni sous l'autorité des médecins, ni sous celle des chef·fes d'établissement !



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 22 : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Voter CGT, c'est voter pour un autre projet d'École et de société, aux antipodes des politiques de tri social menées depuis plusieurs décennies dans l'Éducation nationale.

La CGT Educ'action syndique l'ensemble de la communauté éducative, de la maternelle à l'université. Elle porte un projet collectif cohérent et en rupture avec le système actuel : une École de l'émancipation et l'épanouissement immédiat et à long terme des élèves, les aidant à se construire.

- REVENDIQUONS UNE CATÉGORIE A TYPE POUR LES AS ET INFENES, RECONNAISSANCE À BAC+3 ET CATÉGORIE A+ POUR LES CONSEILLER·ÈRES TECHNIQUES COMME LES INGÉNIEUR·ES ET ATTACHÉ·ES
- PROMOTION SYSTÉMATIQUE DÈS LORS QUE L'ON EST PROMOUVABLE
- FIN DE LA PRÉCARITÉ ET DES INÉGALITÉS : INTÉGRATION DES PERSONNELS CONTRACTUELS
- REFUSONS LA RÉMUNÉRATION AU MÉRITE ET L'INDIVIDUALISATION DU TRAITEMENT (RIFSEEP) : INTÉGRATION DES INDEMNITÉS DANS LE TRAITEMENT DE BASE
- INDEMNITÉ REP+ DOIT ÊTRE VERSÉE IMMÉDIATEMENT ET RÉTROACTIVEMENT

avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !